A sa 47ème session en mars 2011, le Comité du système harmonisé est convenu d'apporter **les modifications ci-après aux Tables de concordance publiées**. Les versions électroniques publiées des Tables de concordance ont été mises à jour en conséquence.

CORRIGENDUM AUX TABLES DE CONCORDANCE

ENTRE LES VERSIONS DU SH DE 2007 ET DE 2012

TABLE I – CONCORDANCE ENTRE LA VERSION DE 2012 ET LA VERSION 2007 DU SYSTEME HARMONISE

1. Insérer la ligne suivante :

Version 2012	Version 2007	Remarques
2925.29	ex2925.29	L'élargissement de la portée du n°3002.10 entraîne le transfert vers le n°3002.10 de certains produits de cette sous-position.

2. Remplacer la référence au n°3002.10 de la version de 2012 par le texte suivant :

Version 2012	Version 2007	Remarques
3002.10	ex2925.29 ex2933.29 ex2934.99 ex2937.90 ex3002.10 ex3002.20 ex3002.90 ex3907.20	La portée du n°3002.10 a été élargie et recouvre les produits immunologiques directement impliqués dans la régulation des processus immunologiques.

TABLE II – CONCORDANCE ENTRE LA VERSION 2007 ET LA VERSION 2012 DU SYSTEME HARMONISE

Insérer la ligne suivante :

Version 2007 2007 Version	Version 2012 2012 Version
2925.29	2925.29 ex3002.10